

Aux contribuables de la susdite municipalité

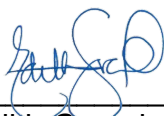
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 18 mars 2026, a été adopté le règlement 221-2021-3 *modifiant le règlement 221-2021 établissant la nouvelle réglementation de l'organisation d'un service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie.*

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 25^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

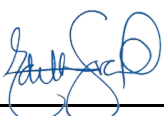


Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Matawinie certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 25 mars 2026, entre 8h et 16 h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 mars 2026.



Signature